

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 11 juin 2013 à 19 h 30 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire
M^{mes} Juliette Côté, conseillère
Suzanne Ouellet, conseillère
Chantal Pelletier, conseillère
MM. Raymond Malenfant, conseiller
Gilbert Morneau, conseiller
Francis Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

AVIS DE CONVOCAION

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du Code municipal.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture d'une séance extraordinaire à 19 h 30 en expliquant que la réunion a été convoquée pour permettre notamment de faire autoriser un certain nombre de dépenses d'immobilisations relatives au jardin d'antan, à l'embellissement et à la mise en place des 5 chalets.

RÉSOLUTION 2013-06-130

CORRECTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'ajouter la résolution adoptée le 3 juin 2013 à propos des travaux à réaliser au jardin d'antan.

« Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu de décréter les travaux à réaliser au jardin d'antan selon le plan modifié présenté aux élus en comité de travail le 1^{er} mai 2013, le tout pour un budget maximum de 36 000 \$, soit 6 000 \$ provenant du Pacte rural local et 30 000 \$ provenant du budget d'investissement 2013. Adoptée à l'unanimité des conseillers. »

RÉSOLUTION 2013-06-131

APPROBATION DE LA SOUMISSION DE EMBELLISSEMENT RIVIÈRE-DU-LOUP

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'approuver la soumission de Embellissement Rivière-du-Loup au montant de 15 187,07 \$, taxes incluses. Cette soumission concerne la fourniture des végétaux, de la terre végétale, du paillis, de la bordure et des tuteurs ainsi l'excavation et la plantation ainsi que la fourniture de 3 marches de type esplanade à installer en bordure du stationnement vers le jardin céleste. Tous ces éléments concernent le jardin d'antan à l'exception des marches.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-06-132

APPROBATION DE L'OFFRE DE EXCAVATION M.T.J.P.

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'approuver l'offre d'Excavation MTJP à propos, notamment, de la mise en place d'un sentier en poussière de pierre, d'une rivière sèche et d'un muret de pierre au jardin d'antan, incluant la fourniture du matériel requis. L'original de la proposition d'Excavation MTJP fait partie intégrante des présentes. La soumission s'élève à 9 289,41 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-06-133

FOURNITURE DE 8 BANCS – ÉRABLIÈRE FRANCINE/YVES PELLETIER

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'approuver la facture relative à la fourniture de 8 bancs dont 2 seront installés au jardin d'antan, 3 au jardin céleste et 3 au « coin *Philius* ». Ladite facture s'élève à 1 147,50 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-06-134

SAMSON ÉLECTRIQUE INC., ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver la soumission de Samson Électrique inc. pour la mise en place d'une entrée électrique aéro-souterraine de capacité de 100 ampères incluant le fil souterrain et le tableau de distribution. Les sorties d'alimentation pour prises ou éclairage ne sont pas incluses, ni les frais de raccordement par Hydro-Québec. Ladite soumission s'élève à 1 724,63 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-06-135

FACTURE MATÉRIAUX TÉMIS INC.

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver la facture de Matériaux Témis inc. au montant de 5 008,57 \$, taxes incluses. Il s'agit de fournitures pour la construction du pont, de tables, du gazebo, etc. Ces frais sont imputés à l'embellissement et au jardin d'antan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-06-136

GUY MORIN - ÉBÉNISTERIE

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'attribuer une somme maximum de 3 515 \$ pour les coûts liés à la construction de diverses infrastructures à installer au jardin d'antan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-06-137

FACTURE SCIERIE ANDRÉ OUELLET

Sur la proposition de Gilbert Morneau, il est résolu d'approuver la facture de Scierie André Ouellet au montant de 645,01 \$, taxes incluses. Il s'agit de bois pour la construction d'infrastructures à installer au jardin d'antan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-06-138

FACTURE MATÉRIAUX TÉMIS INC. ET GUY MORIN

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'approuver une dépense de l'ordre du plus ou moins 900 \$ pour la mise en place d'un pont pergola et d'une traverse au camping. Cette somme est imputable au budget du comité d'embellissement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-06-139

SERRES NICOLE OUELLET

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'approuver une dépense d'un maximum de 2 000 \$ pour la fourniture de fleurs et de compost. Cette somme est imputable au budget du comité d'embellissement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION 2013-06-140

MISE EN PLACE DES 5 CHALETS - CAMPING

Sur la proposition de Chantal Pelletier, il est résolu d'entériner les dépenses suivantes pour la mise en place des 5 chalets dans le cadre du projet d'amélioration du camping :

Réal Huot inc. :	13 038 \$ - factures
Les Carrières Dubé inc. :	6 560 \$ - MG-112 livré
Hydro-Québec :	8 058 \$ - contrat
Samson électrique inc. :	5 000 \$ - estimation
Vistech inc. :	10 400 \$ - soumission
Ameublement :	14 780 \$ - soumission

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Je, Danielle Albert, directrice générale, certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées dont il est fait mention dans le présent procès-verbal sont disponibles.

Directrice générale, secrétaire-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente dans l'assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 10.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directrice générale, secrétaire-trésorière